

# EXAMEN MEDICAL DEVANT LA COMMISSION MEDICALE PRIMAIRE DES PERMIS DE CONDUIRE

- ☞ Je vérifie ma situation **(A)**
- ☞ Je prépare mon dossier qui sera à présenter le jour de mon rendez-vous **(B)**
  - ☞ Je prends rendez-vous à partir du module prévu à cet effet **(C)**
- ☞ Je me présente au rendez-vous avec l'ensemble des documents demandés

## A - JE SUIS DANS L'UNE DES SITUATIONS SUIVANTES :

<b>Cas 1</b>	Mon permis de conduire est <b>suspendu</b> pour une infraction liée à la <b>consommation d'alcool ou/et de stupéfiants</b>
<b>Cas 2</b>	Je sollicite la <b>prorogation (renouvellement)</b> de mon permis de conduire dont la validité a été limitée suite à une mesure de suspension ou d'annulation liée à la <b>consommation d'alcool et/ou de stupéfiants</b>
<b>Cas 3</b>	Je suis <b>candidat</b> au permis de conduire, <b>après annulation ou invalidation</b> de mon permis, résultant d'infractions liées à la <b>consommation d'alcool et/ou de stupéfiants</b>
<b>Cas 4</b>	La visite est effectuée à la <b>demande d'un médecin agréé consultant hors commission médicale</b>

## B - JE CONSTITUE MON DOSSIER À PRÉSENTER LE JOUR DE MON RENDEZ-VOUS :

### PIÈCES COMMUNES À TOUTES LES SITUATIONS

- Ma convocation
- ma carte d'identité ou mon passeport en cours de validité.
- Le montant de la visite à régler aux deux médecins s'élève à : 50 € en espèces ou en chèques (prévoir 2 chèques de 25 €) (pas de paiement par carte bancaire). Cette visite ainsi qu'éventuellement les examens demandés auprès d'un spécialiste ne sont pas pris en charge par l'assurance maladie.  
*Pour les titulaires du permis de conduire (hors suspension ou invalidation des droits à conduire) présentant un taux d'invalidité égal ou supérieur à 50 % reconnu par la CDAPH, la visite est gratuite. Pour le justifier, je produis l'original et la photocopie recto-verso de la décision ou de la carte d'invalidité.*
- Résultat d'analyse d'urine (recherche de sucre et albumine) de moins de trois mois.
- Questionnaire médical complété par moi-même
- Données médicales (compte-rendu d'examens, ordonnance....).

### PIÈCES COMPLEMENTAIRES SELON LA SITUATION

<b>Cas 1</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Copie de mon arrêté de suspension <b>OU</b> de la décision judiciaire</li><li>• Si mon permis a été suspendu pour une durée égale ou supérieure à 6 mois, résultats des tests psychotechniques effectués auprès d'un centre agréé</li><li>• Si <b>ALCOOLÉMIE</b> : résultat d'une analyse de sang (GAMMA GT, VGM, TRANSAMINASES &amp; GLYCEMIE, CDT) de moins de trois mois</li><li>• Si <b>STUPÉFIANTS</b> : résultat d'une analyse de sang (THC) de moins de trois mois</li></ul>
<b>Cas 2</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mon permis de conduire</li><li>• Si <b>ALCOOLEMIE</b> : résultat d'une analyse de sang (GAMMA GT, VGM, TRANSAMINASES &amp; GLYCEMIE, CDT) de moins de trois mois</li><li>• Si <b>STUPEFIANTS</b> : résultat d'une analyse de sang (THC) de moins de trois mois</li><li>• Résultats des examens médicaux prescrits par les médecins de la commission médicale lors de la précédente visite</li></ul>
<b>Cas 3</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Dossier de candidature à l'examen du permis de conduire (ref 02)</li><li>• Résultats des tests psychotechniques effectués auprès d'un centre agréé</li><li>• Si <b>ALCOOLEMIE</b> : résultat d'une analyse de sang (GAMMA GT, VGM, TRANSAMINASES &amp; GLYCEMIE, CDT) de moins de trois mois</li><li>• Si <b>STUPEFIANTS</b> : résultat d'une analyse de sang (THC) de moins de trois mois</li></ul>
<b>Cas 4</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mon permis de conduire <b>OU</b> copie de mon arrêté de suspension <b>OU</b> de la décision judiciaire</li><li>• Examens complémentaires prescrits par le médecin agréé consultant hors commission départementale.</li></ul>

## C - JE PRENDS RENDEZ-VOUS SUR INTERNET EXCLUSIVEMENT

[http://www.indre-et-loire.gouv.fr/démarches\\_administratives/prendre\\_rendez-vous](http://www.indre-et-loire.gouv.fr/démarches_administratives/prendre_rendez-vous)

